



PRÉFÈTE DES LANDES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCLINAISON RÉGIONALE DE LA STRATÉGIE POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030

Comité départemental aires protégées des Landes
17 décembre 2021



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Intervention de Mme la secrétaire d'État pour la biodiversité



Bérangère ABBA

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique,
chargée de la Biodiversité

[lien](#)



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Au delà du **maintien des grands équilibres indispensables à la vie**, la biodiversité est source de biens et de services indispensables à nos sociétés :



Poids économique de la biodiversité en France :

- pour les secteurs fortement dépendants de la biodiversité (agriculture, filière bois, pêche, aquaculture...) : 1,5 millions d'emplois, soit 10 % du total des emplois salariés (rapport Delannoy, MEDDE, 2016)

En Nouvelle-Aquitaine : une grande diversité d'habitats naturels et une économie régionale très dépendante de l'état de la biodiversité (rapport Ecobiose de 2019) :

- la production d'une prairie mélangée est supérieure de 60 % à celle en monoculture,
- les oiseaux prélèvent 20-70% des populations de processionnaires, parasites des arbres.

Le rôle des aires protégées dans la protection de la biodiversité

- Rapport de 2019 de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) :
 - Les aires protégées permettent de limiter l'émergence de pandémies
 - Les aires protégées permettent par définition la protection d'habitats naturels et d'espèces liées → érosion de la biodiversité plus faible sur ces espaces qu'ailleurs
- La France met déjà en œuvre une stratégie nationale pour la biodiversité (3^e SNB pour 2021-2030)
- La stratégie nationale « aires protégées » 2020-2030 est le volet « espaces » de la stratégie nationale biodiversité

Sommaire

1. La stratégie pour les aires protégées 2030

- a. Principes
- b. Outils concernés
- c. Objectifs

2. La déclinaison régionale

- a. Livrables
- b. Méthode et calendrier

3. Etat des lieux des aires protégées en région et département

**4. Une démarche articulée avec celle de
l'élaboration de la stratégie régionale
pour la biodiversité...**

**5. ... notamment au travers de l'étude
Hot-Spot, outil de connaissance
fondamental des enjeux à protéger**

6. Quelles suites dans les mois à venir ?

1. La stratégie nationale pour les aires protégées 2030



1. La stratégie pour les aires protégées 2030 : principes

La stratégie pour les aires protégées a été adoptée en janvier 2021, pour 10 ans, avec son 1er plan d'actions triennal

Objectifs de protéger si possible dès 2022 au niveau national (métropole, outre-mer, espaces marins) au moins 30% du territoire national, dont un tiers (10%) sous protection forte

Une stratégie qui souligne le rôle moteur des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, pour préserver la biodiversité

Une stratégie qui n'est pas limitée aux outils réglementaires, mais qui repose sur une diversité d'outils et leurs synergies, en réponse à une diversité d'écosystèmes, d'enjeux de gestion, d'usages...

1. La stratégie pour les aires protégées 2030 : outils de protection

Définition d'une aire protégée

Une aire protégée :

« un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés »

Parcs nationaux, parcs naturels régionaux, parcs naturels marins

Sites Natura 2000

Sites des conservatoires CDL et CEN (acquis ou gérés)

Sites RAMSAR, UNESCO et réserves de biosphère

Aires protégées sous protection « forte »

Analyse au cas par cas (2022-2024) à venir pour : les ENS, sites classés et périmètre de protection de RNN

1. La stratégie pour les aires protégées 2030 : outils de protection

Définition d'une aire protégée sous protection forte

Une aire protégée sous protection forte :

« un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées »

Cœurs de parcs nationaux

Réserves naturelles
nationales et régionales

Réserves biologiques

Réserves nationales de chasse et de
faune sauvage

Arrêtés de protection
(biotope, géotope, habitats naturels)

Analyse au cas par cas :

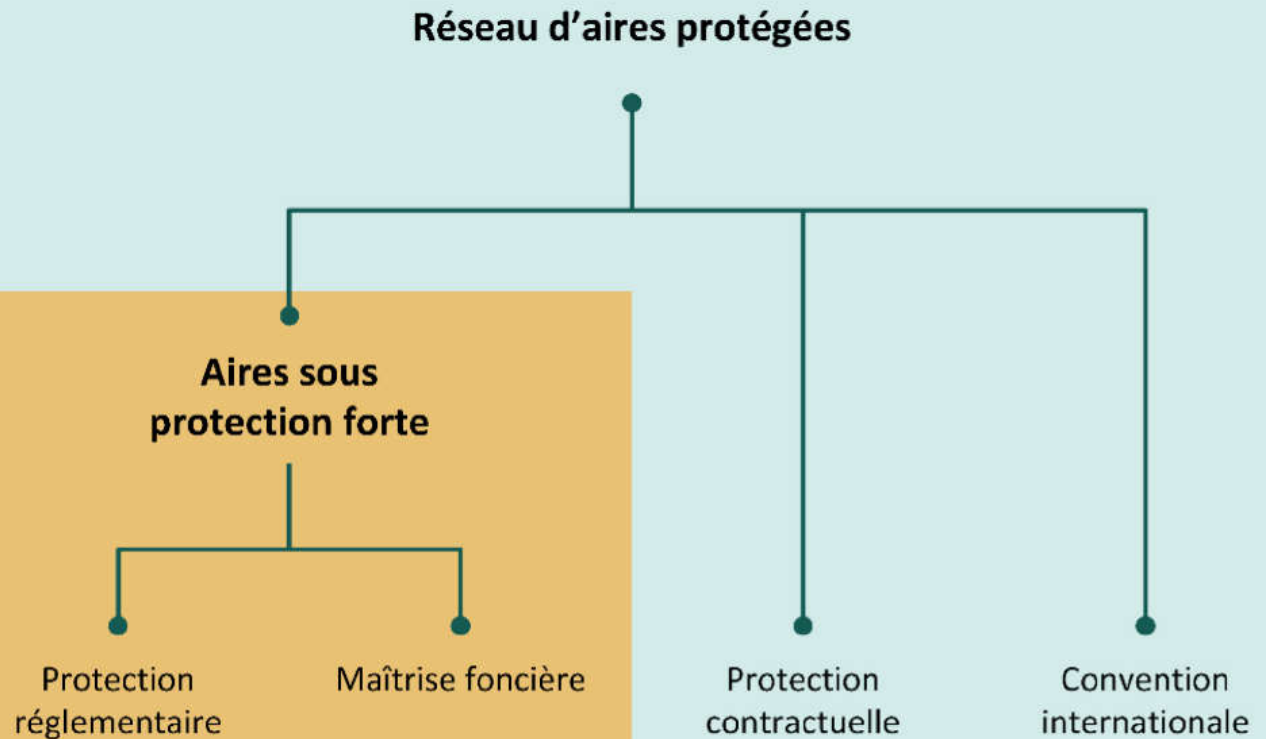
- Sites acquis par le Conservatoire du Littoral et le Conservatoire des Espaces Naturels,
- Périmètres de Protection de RNN

1. La stratégie pour les aires protégées 2030 : outils de protection

*Liberté
Égalité
Fra*

« un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés »

« un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, et de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. »



- **Aires protégées** : Parc Naturel Régional, Parc Naturel Marin, réseau Natura 2000, ...
- **Protections fortes** : Parc national, Réserves naturelles (RNN et RNR), Arrêtés préfectoraux de protection, Réserves Biologiques (en forêt publique), réserves nationales de chasse et de faune sauvage.
- **Autres outils de protection** : maîtrise foncière par les Conservatoires (Conservatoire d'Espaces Naturels et Conservatoire du Littoral), politique Espaces Naturels Sensibles des Conseils départementaux, Sites classés...



Les 7 objectifs de la stratégie

Stratégie nationale pour les aires protégées 2030

OBJECTIF 2
Une gestion adaptée et efficace du réseau d'aires protégées

- 6 Formation des gestionnaires et animation du réseau
- 7 Évaluation et adaptation de la gestion des aires protégées

OBJECTIF 3
Des activités durables au sein du réseau d'aires protégées

- 8 Évaluation, surveillance et contrôle des activités
- 9 Accompagnement des usages compatibles avec la conservation de la biodiversité

OBJECTIF 1
Un réseau résilient aux changements globaux

- 1 30% du territoire sous aires protégées
- 2 10% du territoire sous protection forte
- 3 Diagnostic et concertation locale pour le renforcement de la protection, la cohérence et la connectivité du réseau
- 4 Reconnaître et mobiliser de nouveaux outils
- 5 Renforcement des outils fonciers et réglementaires

OBJECTIF 4
Un réseau intégré dans les territoires

- 10 Intégrer les aires protégées dans les politiques et projets de territoire
- 11 Citoyens, gouvernance et gestion des aires protégées
- 12 Société et connexion à la nature

OBJECTIF 5
Un réseau pour renforcer la coopération internationale

- 13 Défendre un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité
- 14 Aires protégées françaises et réseaux internationaux

OBJECTIF 7
Aires protégées et connaissances

- 17 Partage et diffusion des connaissances
- 18 Recherche, acquisition et amélioration des connaissances

OBJECTIF 6
Un réseau pérenne d'aires protégées

- 15 Consolidation du financement des aires protégées
- 16 Changement de paradigme pour le financement des aires protégées et valorisation des services rendus par les aires protégées

2. La déclinaison régionale : Le plan d'actions territorial



Principes généraux

« Pour décliner la stratégie, les échelles administratives suivantes ont été retenues :

- échelle régionale sur terre,
- façade maritime en mer. »
- Plans d'actions territoriaux régionaux à élaborer pour octobre 2022, à partir d'enjeux et propositions d'actions identifiés à l'échelle de chaque département mais aussi à l'échelle régionale ;
- Élaboration du plan d'actions territorial articulée avec celle de la stratégie régionale pour la biodiversité, dont elle constitue le volet « espaces protégés » ;
- Association des têtes de réseau d'aires protégées ;
- Contributions sur un socle minimal de mesures ;
- Liberté de mise en œuvre dans les territoires, sur le fond et sur la forme : favoriser les dynamiques locales.

Une priorité : augmenter la superficie d'aires protégées

- La mesure la plus emblématique de cette stratégie est celle relative au renforcement de la protection, de la cohérence et de la connectivité du réseau d'aires protégées (30 % et 10 %) si possible dès 2022 sur le territoire national : métropole, outre-mer, espaces marins sous juridiction française.
Il s'agit d'une politique prioritaire du gouvernement.
- **Pas de cible régionale**
mais il est attendu que les régions les moins couvertes par des aires protégées (couverture < 20 % et 1%) se mobilisent plus fortement, a minima pour atteindre rapidement ces paliers.
- C'est le cas pour la région Nouvelle-Aquitaine concernant l'objectif de couverture d'aires sous protection forte : 0,5 % aujourd'hui.



Une priorité : augmenter la superficie d'aires protégées

- Pour la durée de ce 1^{er} cycle d'élaboration de plan d'action territorial, la priorité sera portée sur la réalisation de diagnostics territoriaux, permettant d'identifier d'ici 2024 les écosystèmes et les zones sur lesquels il serait pertinent de développer prioritairement le réseau néo-aquitain d'aires protégées, en particulier sous protection forte.
- Dès lors, dans le cadre du 1^{er} plan d'action territorial, les engagements d'extension du réseau d'aires protégées concernent pour l'essentiel les projets déjà engagés (ou identifiés par les acteurs des territoires) : PNR, RNR et RNN en projet, Arrêtés Préfectoraux de protection, listes départementales de sites d'intérêts géologiques...

Des actions à identifier à l'échelle régionale...



... et des actions à identifier localement



Par ailleurs, des mesures de la stratégie nationale « aires protégées » sont à décliner au plus près des territoires :

- dans la continuité des engagements pris dans le cadre des Assises de l'Eau, doubler la superficie de zones humides bénéficiant d'une protection forte en métropole, et proposer une stratégie de déploiement d'aires protégées de zones humides, en lien avec les démarches territoriales (mesure 2),
- déployer les listes départementales de sites d'intérêts géologiques (mesure 2bis),
- sur les territoires volontaires, recenser les sites classés et les espaces naturels sensibles (ENS) pouvant être associés au réseau des aires protégées y compris en protection forte (mesure 4)

Calendrier d'élaboration du plan d'actions régional

Décembre 2021 / janvier 2022 :

installation des comités départementaux des aires protégées

Printemps 2022 :

- Travail des acteurs départementaux sur les sites à protéger au 1^{er} PAT
- Travail en groupes thématiques (à l'échelle régionale) sur les autres mesures

Fin juin 2022 / septembre 2022 :

deuxième réunion des comités départementaux

Septembre / octobre 2022 :

Consolidation régionale du PAT, avis du CSRPN

Fin octobre 2022 : validation régionale (après avis CRB)

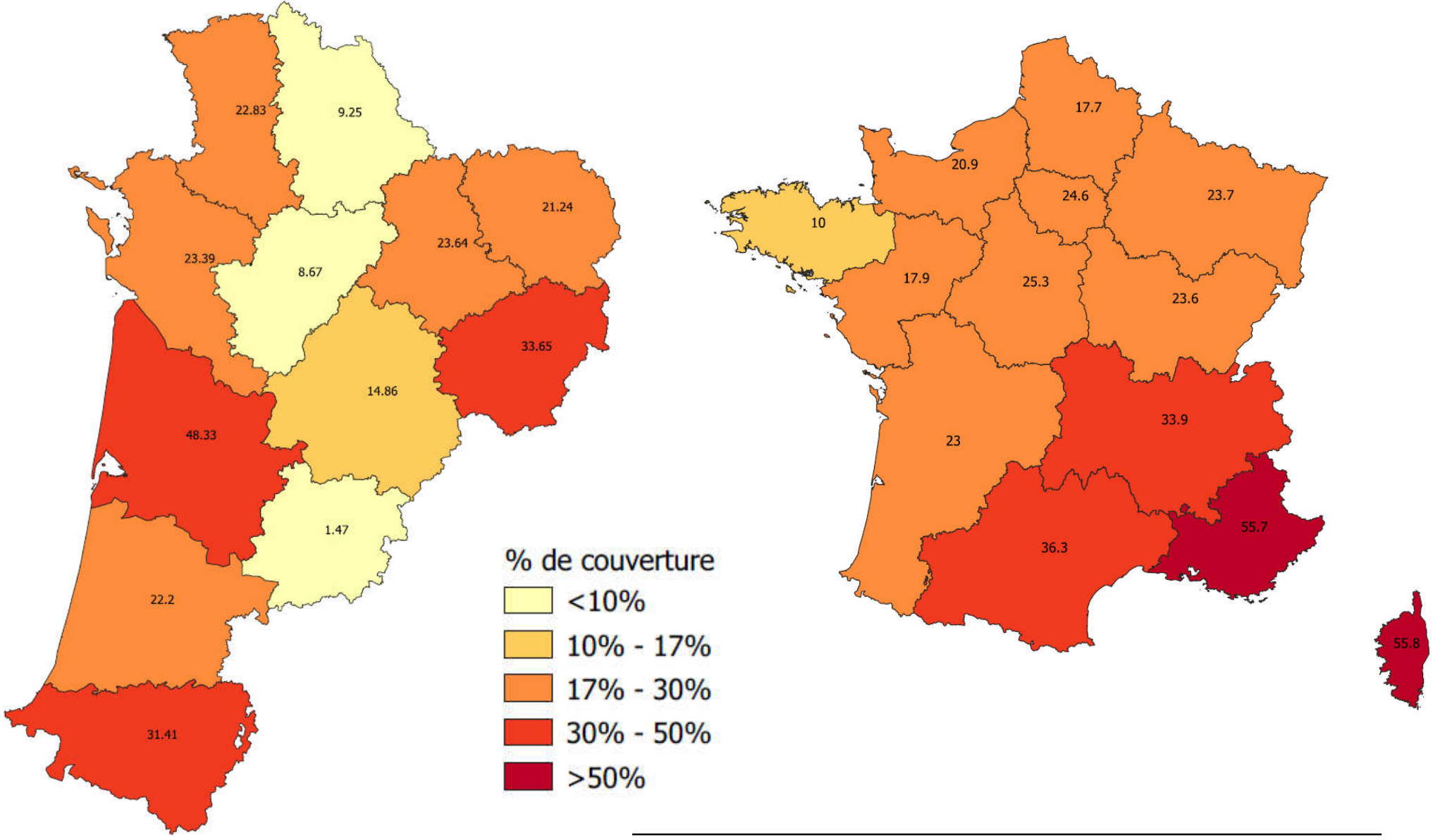
Questions - Échanges

3. Etat des lieux des aires protégées au niveau régional et départemental



Couverture en aires protégées

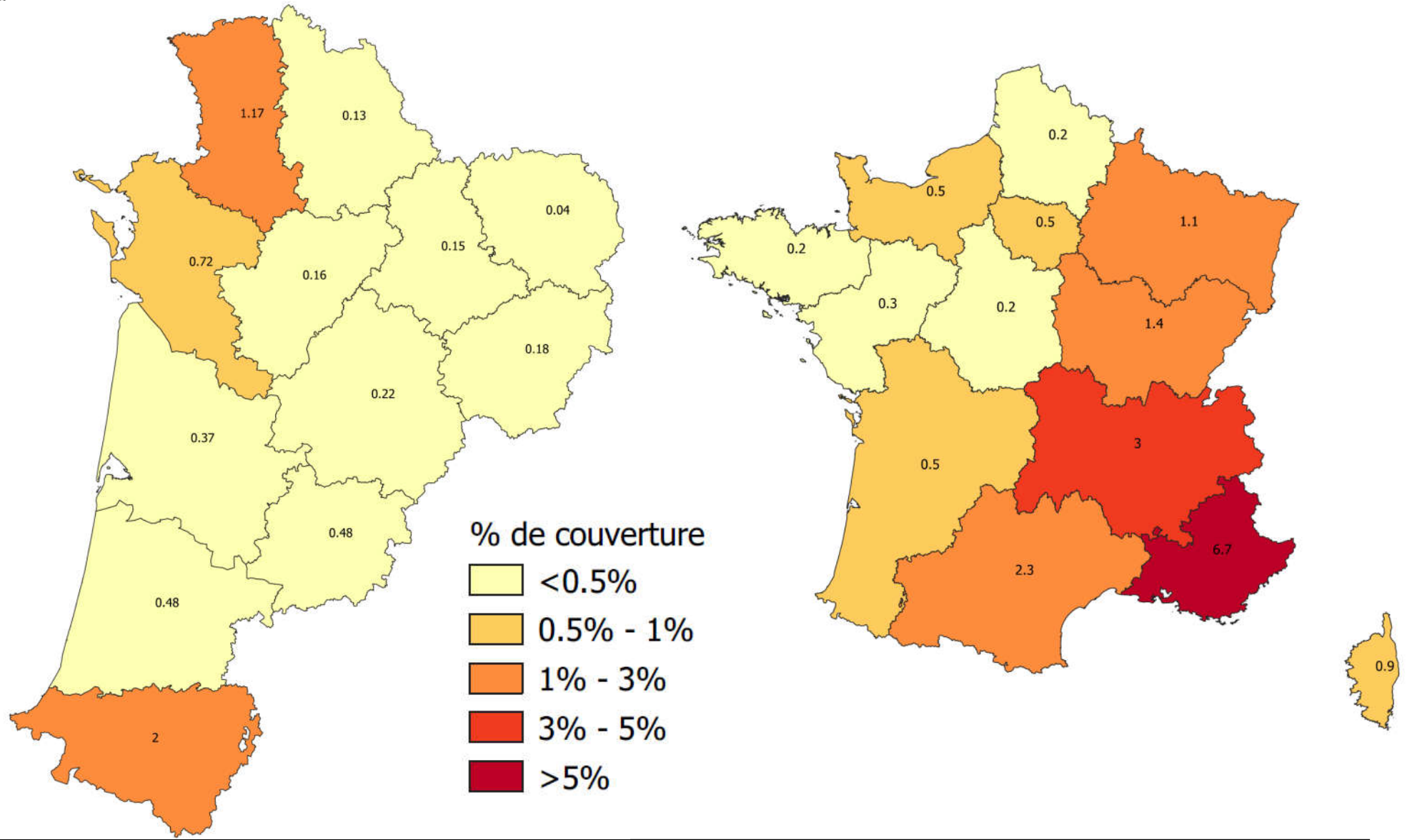
Couverture métropole : 27,5 %





Couverture en aires protégées fortes Protection réglementaires

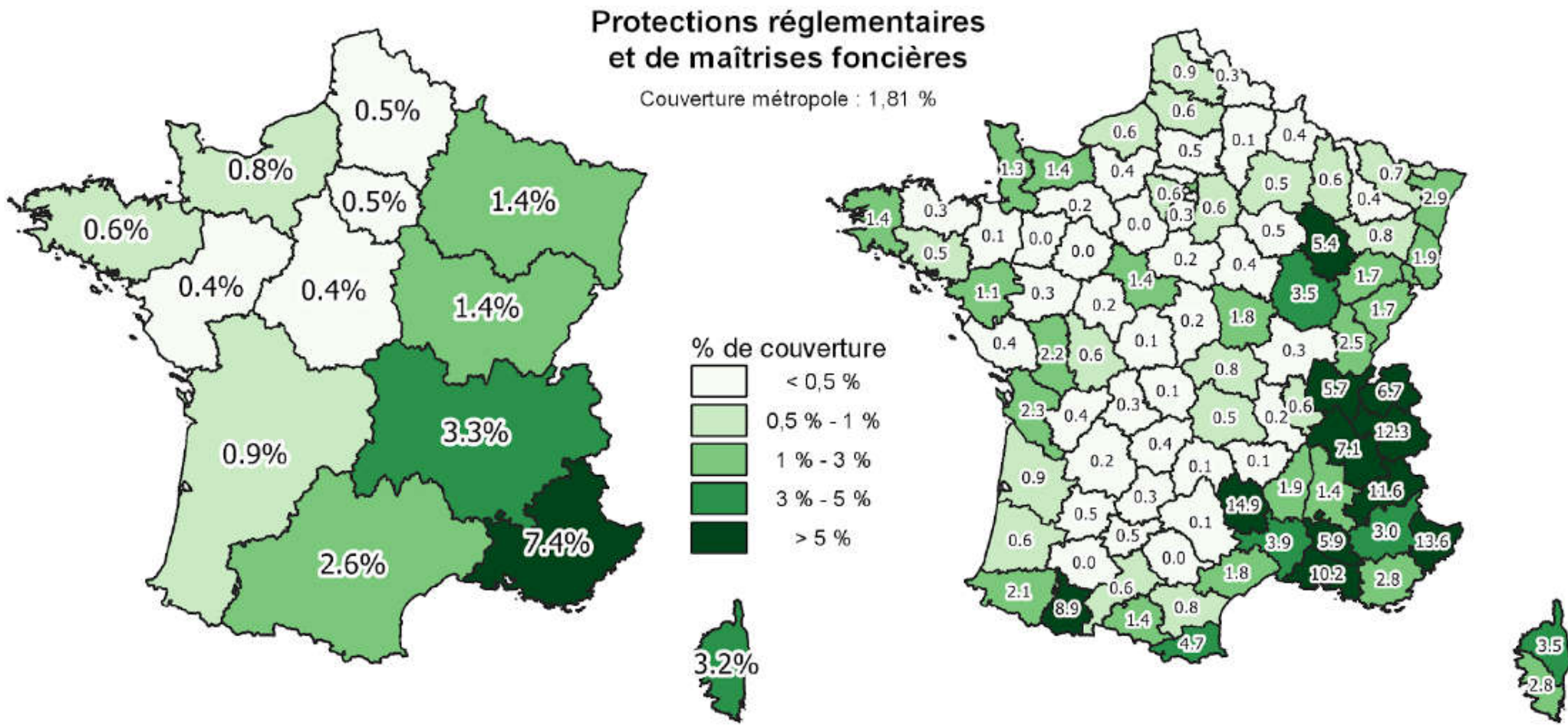
Couverture métropole : 1,5 %





Une évolution attendue : l'intégration des sites sous maîtrise foncière

*Décret prévu en février 2022,
critères relatifs aux documents de gestion à préciser*



Etat des lieux dans les Landes

fiche environnement de Mont-de-Marsan Agglomération

Liberté
Égalité
Fraternité



**PRÉFÈTE
DES LANDES**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer

Environnement

Mont de Marsan Agglomération

53 177 Hab. - 48 160 Ha




Taux de surface zonage env. :

4.2%
(2 045 ha)

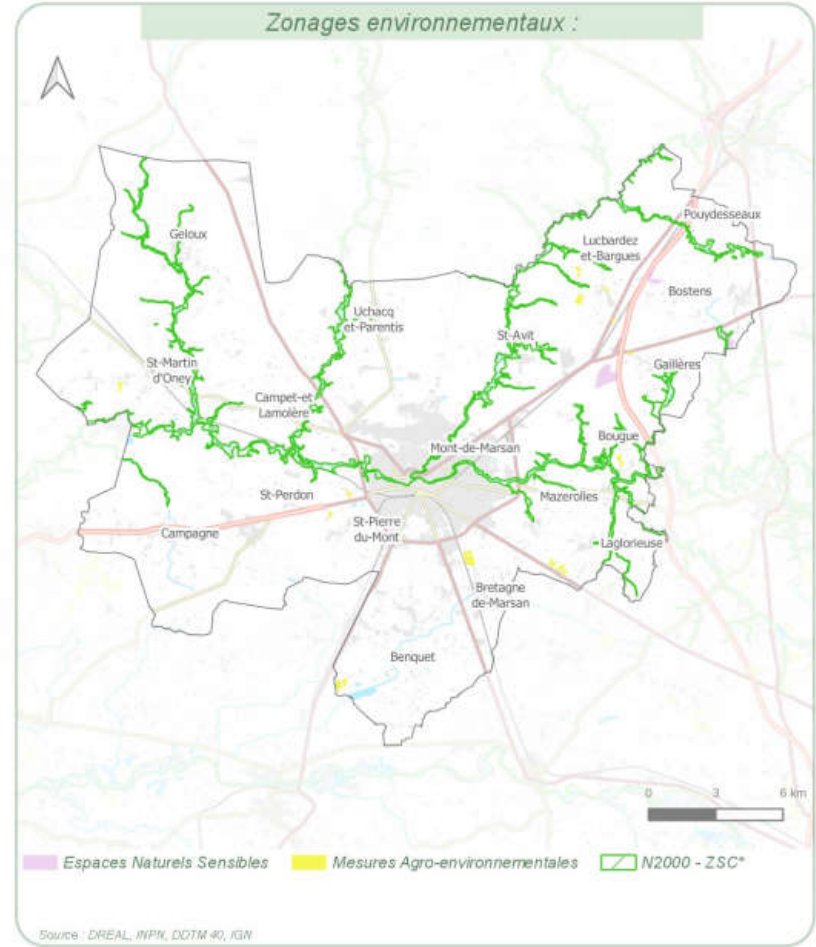
Dep. 8.2%
(76 626ha)

Taux de surface boisée :

71%
(34 182 ha)

Dep. 65.5%
(612 499ha)

Source : DDTM 40



Environnement :

Engagements environnementaux :

- Contrat N2000 : 4 contrats(s)
- Charte N2000 : 0 charte(s) pour 0 ha
- MAE* : 9 agriculteur(s) pour 118 ha

Principaux zonages environnementaux :

N2000 ZSC :	Réseau hydrographique des affluents de la Midouze	(1 156 ha)
N2000 ZSC :	Réseau hydrographique du Midou et du Ludon	(426 ha)

Source : DDTM 40

Sites inscrits et classés :

Principaux sites inscrits et classés :

Inscrit :	Quartier Saint-Orens (SAINT-PERDON)	(11 ha)
Classé :	Ensemble formé par les étangs	(7 ha)

Source : DDTM 40

SAU : Surface Agricole Utile
MAE : Mesure Agro Environnementale
ZPS : Zone de Protection Spéciale (directive oiseaux)
ZSC : Zone Spéciale de Conservation (directive habitat)
RLP : Règlement Local de Publicité



PRÉFÈTE DES LANDES

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer



Taux de surface zonage env. :



Taux de surface boisée :



Source : DDTM 40

Édité le 8/12/2021 par le DDTM des Landes

Etat des lieux dans les Landes

fiche environnement de la communauté de communes de MACS

Environnement

CC Marenne Adour Côte Sud

65 703 Hab. - 61 328 Ha



Zonages environnementaux :



Source : DREAL, INPN, DDTM 40, IGIN

Environnement :

Engagements environnementaux :

- Contrat N2000 : 15 contrats(s)
- Charte N2000 : 0 charte(s) pour 0 ha
- MAE* : 48 agriculteur(s) pour 397 ha

Principaux zonages environnementaux :

N2000 ZPS :	Barthes de l'Adour	(3 982 ha)
N2000 ZSC :	Zones humides de l'arrière dune du Marensin	(1 606 ha)
N2000 ZSC :	Barthes de l'Adour	(1 310 ha)
N2000 ZSC :	Zones humides associées au marais d'Orx	(957 ha)
RAMSAR :	Marais d'Orx	(825 ha)
RNN :	Marais d'Orx	(744 ha)
N2000 ZPS :	Domaine d'Orx	(744 ha)
N2000 ZSC :	Dunes modernes du littoral landais de Vieux-Boucau à Hossegor	(309 ha)
N2000 ZSC :	Dunes modernes du littoral landais de Cap Breton à Tarnos	(265 ha)
RNN :	Courant d'Huchet	(251 ha)
N2000 ZPS :	Courant d'Huchet	(250 ha)
N2000 ZSC :	L'Adour	(222 ha)

Source : DDTM 40

Sites inscrits et classés :

Principaux sites inscrits et classés :

Inscrit :	Etangs landais sud	(67 593 ha)
Classé :	Etangs landais (Blanc, Léon, Noir, Yrieux)	(609 ha)
Classé :	Etang de Soustons et son îlot	(457 ha)
Classé :	Etang de Soustons (abords)	(231 ha)
Classé :	Rives étang Blanc et Hardy	(227 ha)
Inscrit :	Lac d'Hossegor et canal avec ses rives	(165 ha)
Classé :	Courant d'Huchet et ses rives	(53 ha)
Classé :	Etang de Hardy	(48 ha)
Classé :	Etang de Moysan	(34 ha)

Source : DDTM 40

SAU : Surface Agricole Utile
MAE : Mesure Agro Environnementale
ZPS : Zone de Protection Spéciale (directive oiseaux)
ZSC : Zone Spéciale de Conservation (directive habitat)
RLP : Règlement Local de Publicité

La connaissance au service du développement des territoires



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etat des lieux dans les Landes

Intervention de gestionnaires d'espaces naturels :
Conseil Départemental des Landes



Présentation du schéma Nature 40

Vendredi 17 décembre 2021

La compétence ENS des Départements

Au niveau national :

- 18 juillet 1985 : Compétence (optionnelle) Espaces Naturels Sensibles attribuée aux Départements *codifiée aux articles L113-8 à L113-14 du Code de l'Urbanisme* ;
- Deux outils majeurs :
 - Un droit de préemption hérité des « périmètres sensibles » *codifié aux articles L215-1 à L215-24 et R215-1 à R215-19*
 - Une ressource financière : la part départementale de la TA (*L331-1 à L331-34, surtout L 331-3*)
- Une charte nationale mais des définitions locales : les schémas départementaux des ENS

Dans les Landes :

- 1967 : première taxe (redevance espaces verts)
- 1970 : premier périmètre sensibles sur 4 communes
- 1985 : prise de compétence : 18 ZPENS, TDENS instaurée
- Premier schéma ENS : 2010-2017
- Le Schéma Nature 40 : 2018-2027

Le Schéma Nature 40 en 3 axes

Axe 1

conforter un réseau de sites
labellisés Nature 40

Améliorer la préservation des espaces à fort enjeu écologique

Inscrire la protection des sites dans la durée et dans une démarche de
qualité

Partager avec les partenaires du Département la mise en œuvre du réseau

Axe 2

Compléter et valoriser la
connaissance de la biodiversité
landaise

Améliorer la connaissance de la biodiversité landaise

Partager les connaissances naturalistes

Valoriser les connaissances par des projets de territoires

Axe 3

Partager la connaissance par
l'éducation et la sensibilisation

Favoriser l'appropriation des enjeux départementaux par le grand public,
les scolaires et les décideurs

Impliquer une chaîne d'acteurs dans la prise en compte des enjeux de
biodiversité

Valoriser le réseau Nature 40 et la politique départementale

Le réseau des sites Nature 40

Définition :

- C'est un ENS qui bénéficie de la politique départementale en faveur du patrimoine naturel
- En maîtrise foncière publique OU site privé conventionné avec une collectivité publique (utilisation de la TA)
- Doté d'un document de gestion
- Ancré dans son territoire au travers d'un Comité de site (charte des ENS)
- Aménagé pour y accueillir le public mais « équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques »
- Support d'études scientifiques départementales et d'actions de sensibilisation du public

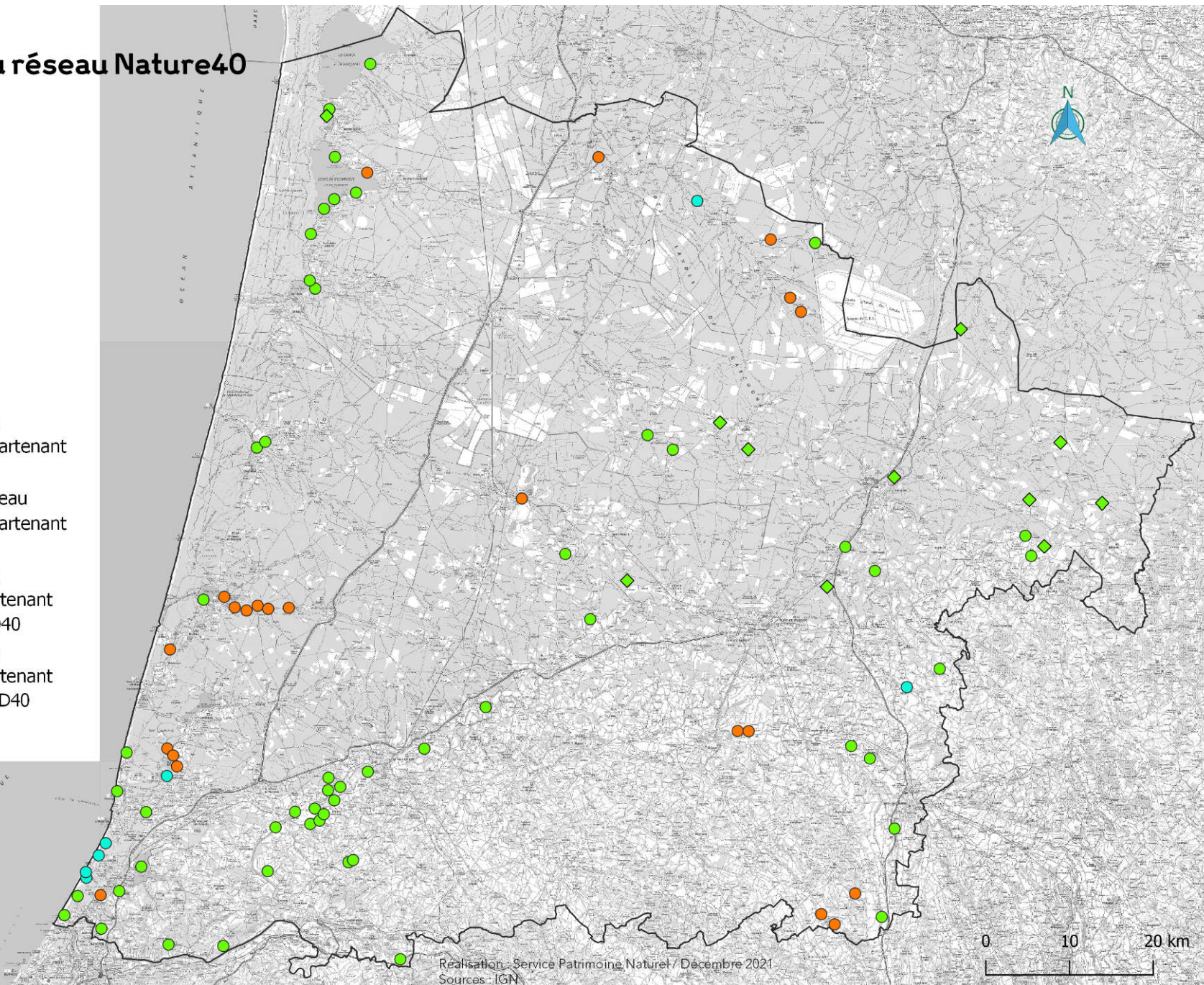
Outils :

- Acquisition amiable ou préemption 7 700 hectares en ZPENS
- Règlement d'aides à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel landais
- Financement : 1 140 000 € aux sites des partenaires

Les sites du réseau Nature40


Légende

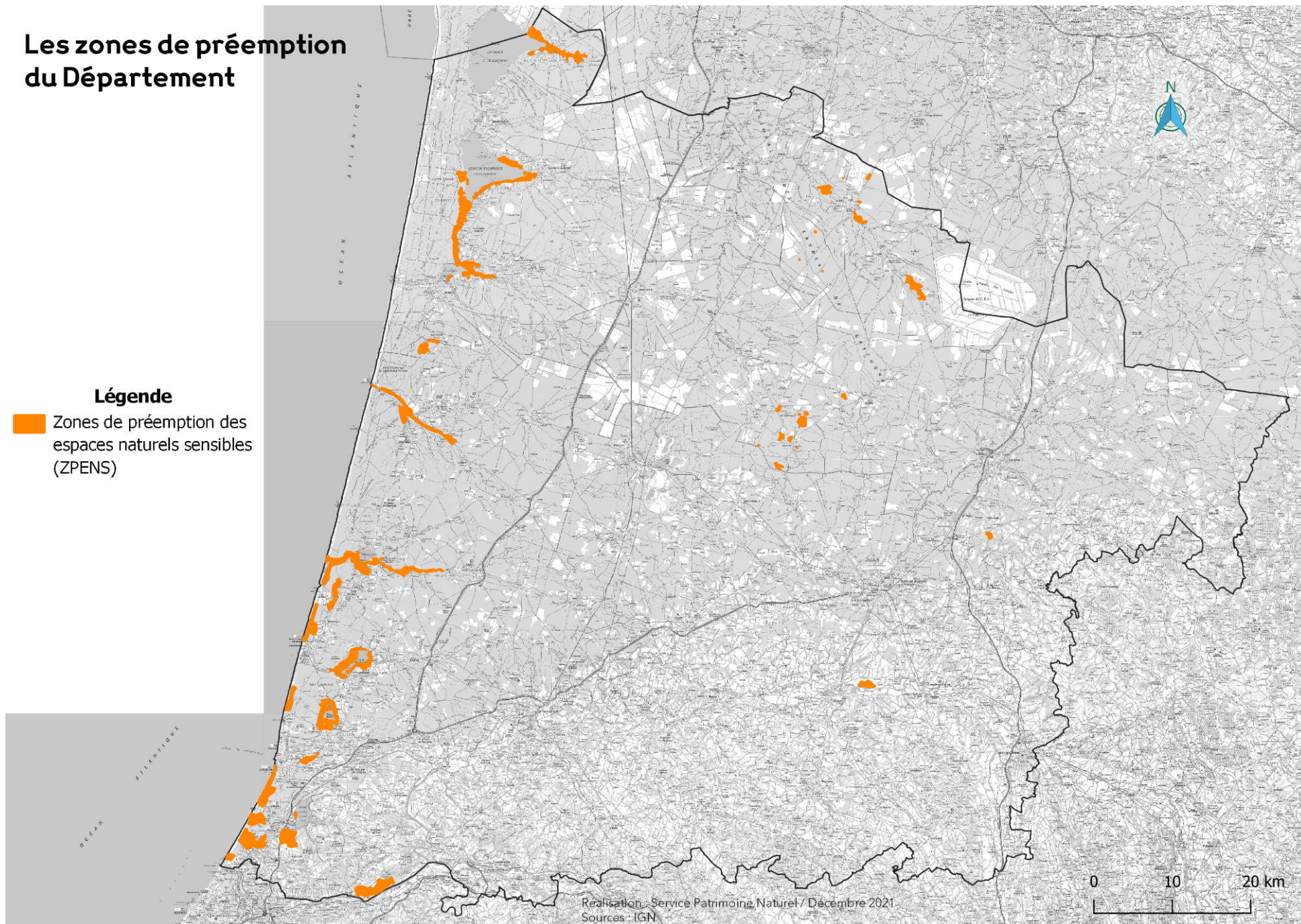
- Sites du réseau Nature40 n'appartenant pas au CD40
- ◆ Lagunes du réseau Nature40 n'appartenant pas au CD40
- Sites du réseau Nature40 appartenant en partie au CD40
- Sites du réseau Nature40 appartenant en totalité au CD40



Les zones de préemption du Département

Légende

-  Zones de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS)



Realisation - Service Patrimoine Naturel / Décembre 2021
Sources : IGN

Gouvernance du Schéma

3 niveaux de gouvernance identifiés dans le schéma

1 – Le comité de pilotage.

- Il suit l'avancement du Schéma, tous axes confondus.
- Il devrait se réunir une fois par an en février-mars pour examiner le bilan de l'année écoulée et envisager les actions de l'année à venir.
- Sa composition n'est pas arrêtée.

2 la commission Nature 40.

- Par similitude avec la CDESI, elle est surtout fléchée sur l'axe 1 du schéma (conforter un réseau de sites labélisés Nature 40) : labélisation des sites, élaboration de la stratégie foncière.
- Sa composition est connue (délibération novembre 2019) mais elle n'a jamais été réunie.
- Il conviendrait de la réunir au moins une fois par an, voire 2 si besoin.

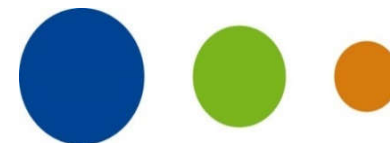
3- les comités de site.

- Ces instances locales sont attachées à chaque site Nature 40 et sont même une des conditions de labélisation Nature 40.
- Ils se réunissent une fois par an et associent les propriétaires, les élus locaux, les gestionnaires et les usagers du site.

**Un outil au service de la
biodiversité, des paysages
et de l'économie rurale**



**Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine**





Nos missions



Étudier, analyser les milieux naturels et les espèces pour mieux les protéger.

CONNAITRE



Négocier à l'amiable la maîtrise foncière ou d'usage à long terme des espaces naturels.

PROTEGER



Mettre en place des opérations de gestion nécessaires au maintien de la biodiversité.

GERER



Sensibiliser les populations à la protection de la nature et à ses enjeux.

VALORISER



Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques environnementales.

ANIMER



Sites en maîtrise foncière ou d'usage
du CEN Nouvelle-Aquitaine
au 31 décembre 2019



Maîtrise foncière ou d'usage 500 sites en gestion - 58 400 ha

PROPRIETE
4 000 ha

CONVENTION DE GESTION
13 000 ha

LOCATION
1 400 ha

ASSISTANCE TECHNIQUE (camps militaires, carrières...)
40 000 ha

L'acquisition d'espaces naturels par le CEN Nouvelle-Aquitaine, une ambition renouvelée



Feuille de route de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la transition écologique et énergétique

Axe 8 – La préservation de la biodiversité

Engagements :

- 25 nouvelles réserves naturelles régionales en 2030 ;
- doublement des surfaces en maîtrise foncière sur les zones prioritaires avec l'appui du CEN Nouvelle-Aquitaine (soit + 2 500 ha);
- restaurer et développer la biodiversité domestique et cultivée dans les changements de pratiques agricoles ;
- **Zéro destruction nette des zones humides ;**
- 1 000 territoires engagés dans la préservation de la biodiversité (TVB et plan pollinisateurs).





Aires foncières prioritaires

- Priorité 1
- Priorité 2

Vallées de la Grande et de la Petite Leyre

Réseau hydrographique des
affluents de la Midouze

Zones humides
de l'arrière-dune du pays de Born

Zones humides
de l'ancien étang de Lit-et-Mixe

Zones humides
de Moliets, la Prade et Moisans

Zones humides
de l'arrière dune du Marensin

Sites prioritaires
établis par le CBNSA

Secteur
Tourbières de Mées

Vallon du cros

ZNIEFF Tourbière de Meilhan

Aires foncières et sites gérés dans les Landes

L'Adour

Barthes de l'Adour

Prairies, forêts, landes et
pelouses du secteur de Cagnotte

Coteaux du Tursan





Nos missions



Étudier, analyser les milieux naturels et les espèces pour mieux les protéger.

CONNAITRE



Négocier à l'amiable la maîtrise foncière ou d'usage à long terme des espaces naturels.

PROTEGER



Mettre en place des opérations de gestion nécessaires au maintien de la biodiversité.

GERER



Sensibiliser les populations à la protection de la nature et à ses enjeux.

VALORISER



Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques environnementales.

ANIMER





Stratégie
RÉGIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ
NOUVELLE-AQUITAINE



Agissons aujourd'hui, réinventons demain



Les principes de la stratégie régionale pour la biodiversité

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 (art. 8), Code de l'environnement (art. L 110-3)

- La SRB est définie et mise en œuvre par les **régions** en tenant compte des **orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité**
- Impératif de concertation
- Participation des **collectivités territoriales**
- Rôle des **délégations territoriales de l'OFB**
- Intégration des objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques publiques, cohérence des politiques publiques

SRB NA – Portée et objectifs

- Une **stratégie d'action partagée** pour la préservation de la biodiversité du territoire régional s'appuyant sur une **dynamique d'acteurs mobilisés (action collective)**
- Élaboration d'un **document stratégique appropriable** par l'ensemble des acteurs locaux du territoire régional, afin d'inciter à **l'action** pour la Biodiversité (implication des partenaires volontaires)
- Complémentarité de la SRB avec les documents de planification régionale et les stratégies régionales en place (SRADDET, Document Stratégique de Façade...). Absence de portée réglementaire.
- En Nouvelle-Aquitaine : **co-pilotage Etat-Région, durée de 10 ans**

Un diagnostic et 7 enjeux pour un projet partagé en faveur de la biodiversité



Stratégie
RÉGIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ
NOUVELLE-AQUITAINE

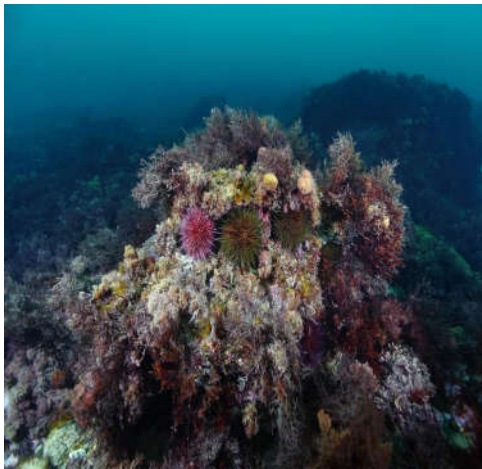
LE DIAGNOSTIC EN BREF



Enjeu : un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation



Maintien des **CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES** et conservation des habitats et des espèces



© Marie-Noëlle DE CASAMAJOR

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE et renaturation



© Baptiste REGNERY

Diversité des **MODES DE GESTION**



© Anaud VAUDELET

Deux démarches articulées

- stratégie nationale « aires protégées » = volet « protection des espaces naturels » de la stratégie nationale biodiversité,
- plan d'actions territorial = volet « protection des espaces naturels » de la stratégie régionale biodiversité
- Les deux documents seront validés à l'automne 2022, après avis du CSRPN et du CRB.

5. Présentation de l'étude Hot-Spot, base possible pour l'identification de nouveaux sites à protéger

Présentation de l'étude

Programme co-porté par la LPO et le CBN Sud-Atlantique*

(*en coordination avec le CBN du Massif central et le CBN des Pyrénées)

Mené en 2019-2021

Financé par la Région et la DREAL



Finalités :

- Nourrir la **politique de préservation des espaces naturels remarquables de la Région Nouvelle-Aquitaine**
- Nourrir la **Stratégie nationale sur les aires protégées 2020-2030** de l'Etat (30% du territoire en aires protégées dont 10% en protection forte)
- Contribuer à la **stratégie foncière du CEN-NA** (en cours)
- Contribuer à la **politique Espaces Naturels Sensibles (ENS)** des Départements (déclinaisons en cours fin 2021 / début 2022)

AMBITION 8 PRÉSERVER NOS RESSOURCES NATURELLES & LA BIODIVERSITÉ

Les Engagements

- 25 nouvelles réserves régionales en 2030
- Surfaces **x2** en maîtrise foncière sur les zones prioritaires

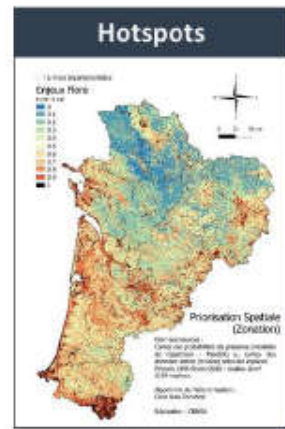
Actions envisagées

- Identifier les zones prioritaires de conservation des espaces naturels
- Accompagner les collectivités dans la reconquête de la biodiversité

Ambition n°8 de la feuille de route NEOTERRA
(9 juillet 2019)



Atouts et limites de l'étude Hotspots



Atouts

Travail unique d'analyse globale et systématique des enjeux de biodiversité à l'échelle de la région

Approche fine à l'échelle de 1 km² (affinant considérablement les travaux nationaux réalisés à la maille de 100 km²)

Mobilisation sans précédent de 14 millions de données + modélisation visant à pallier les lacunes

Constitue un **outil de hiérarchisation spatiale des enjeux régionaux** et d'identification des lacunes de protection au service des territoires

Nombreuses perspectives de développement et d'approfondissement

Limites

Prise en compte partielle de la biodiversité basée sur les espèces (flore vasculaire et quelques grands groupes faunistiques bien connus)

- ⇒ habitats, écosystèmes, paysages et continuités écologiques non pris en compte
- ⇒ poissons, mollusques, hyménoptères, diptères, champignons, lichens, mousses... non pris en compte

Travail basé sur l'état actuel des connaissances, les données rapidement mobilisables et la modélisation

- ⇒ lacunes de connaissance sur certains groupes ou territoires
- ⇒ approche parfois prédictive de présence des enjeux

Hiérarchise les enjeux à l'échelle de la région

- ⇒ enjeux non évalués à l'échelle départementale ni locale

Mobilisation des données des acteurs et de l'expertise du territoire

Environ 9 millions de données faune et 5 millions de données flore rassemblées

Données issues du réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine et de la plateforme faune du SINP

et de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA), plateforme flore-fonge-habitats du SINP



Membres du GT Producteurs



Membres du Comité technique régional



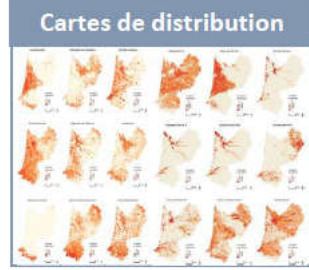
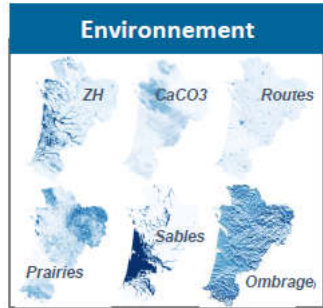
III. Identifier les lacunes de protection

I. Cartographier les espèces



Certaines espèces directement en présences avérées

MaxEnt

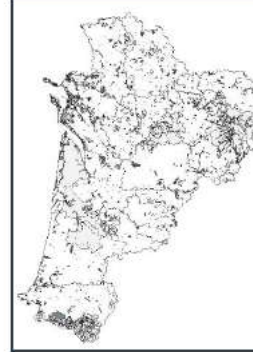


Bioévaluation

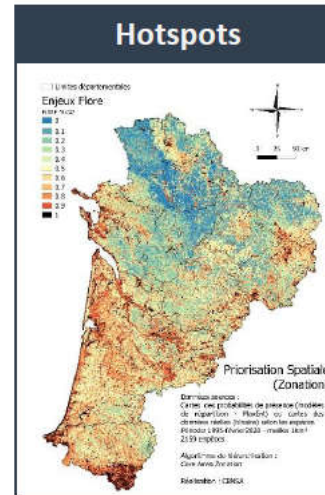
Cl. ref. Espèce	Prévalence
79666 Achillea millefolium L., 1753	0,08
80122 Adiantum nemorosum L., 1753	0,11
80162 Carex acutiformis-munziana (Pursh) Rosenh. & Schmidt, 2002	0,14
90003 Carduus arvensis (L.) Link & Murray, 1964	0,16
96675 Eragrostis pectinacea (L.) Beauv., 1808	0,17
97977 Equisetum arvense L., 1753	0,15
99993 Gentiana lutea L., 1753	0,12
30108 Hibiscus sabdariffa L., 1753	0,18
30108 Hippocrepis emerus (L.) Vill., 1753	0,15
30154 Ficus viciifolia L., 1753	0,11
30162 Inula helenium L., 1753	0,18
30162 Inula helenium L., 1753	0,17
30162 Inula helenium L., 1753	0,18
30162 Inula helenium L., 1753	0,17
30162 Inula helenium L., 1753	0,18
30162 Inula helenium L., 1753	0,17
30162 Inula helenium L., 1753	0,18
30162 Inula helenium L., 1753	0,17
30162 Inula helenium L., 1753	0,18
30162 Inula helenium L., 1753	0,17
30162 Inula helenium L., 1753	0,18

II. Identifier les hotspots

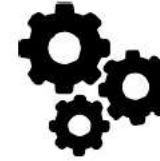
Aires protégées



Hotspots



SIG



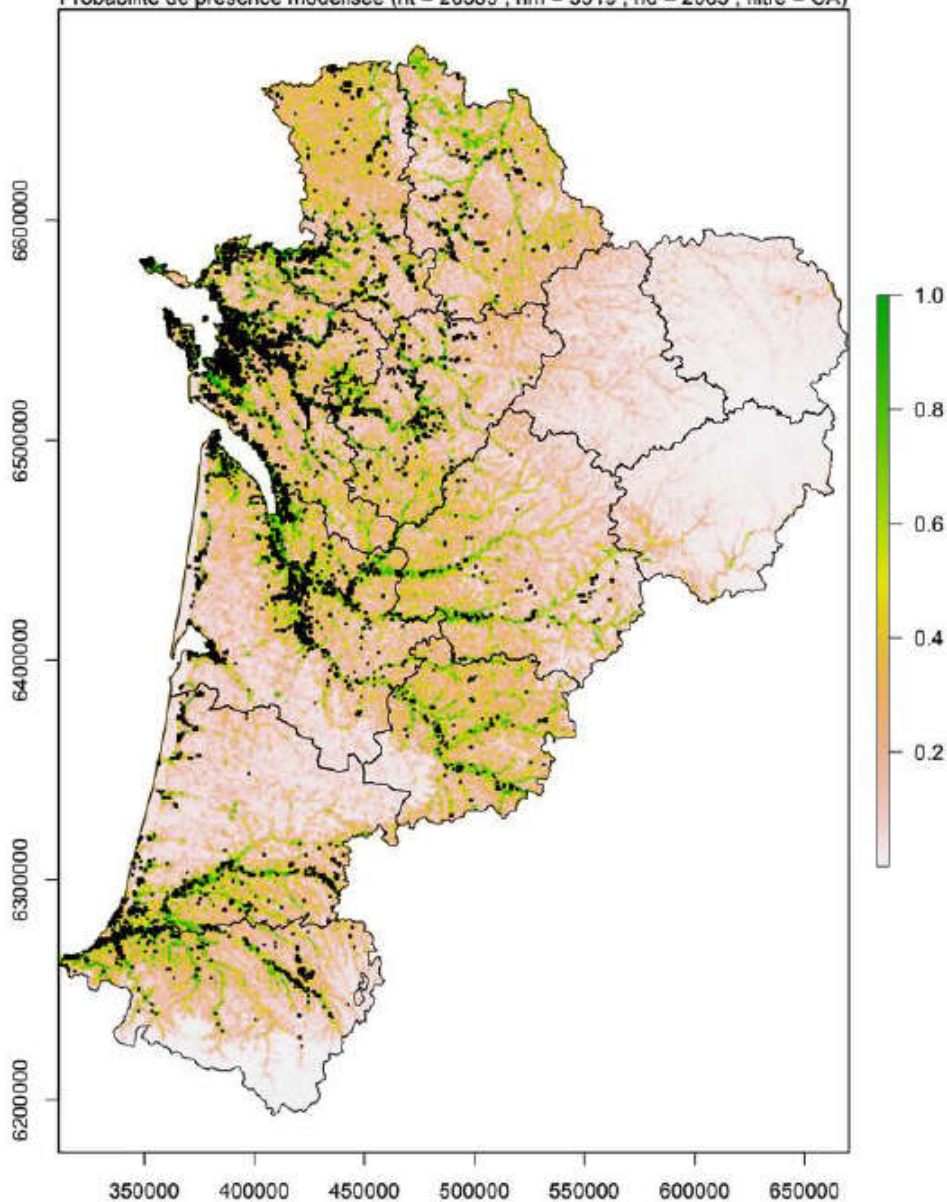
Comparaison avec zonages



Modélisation de la distribution des espèces

Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*)

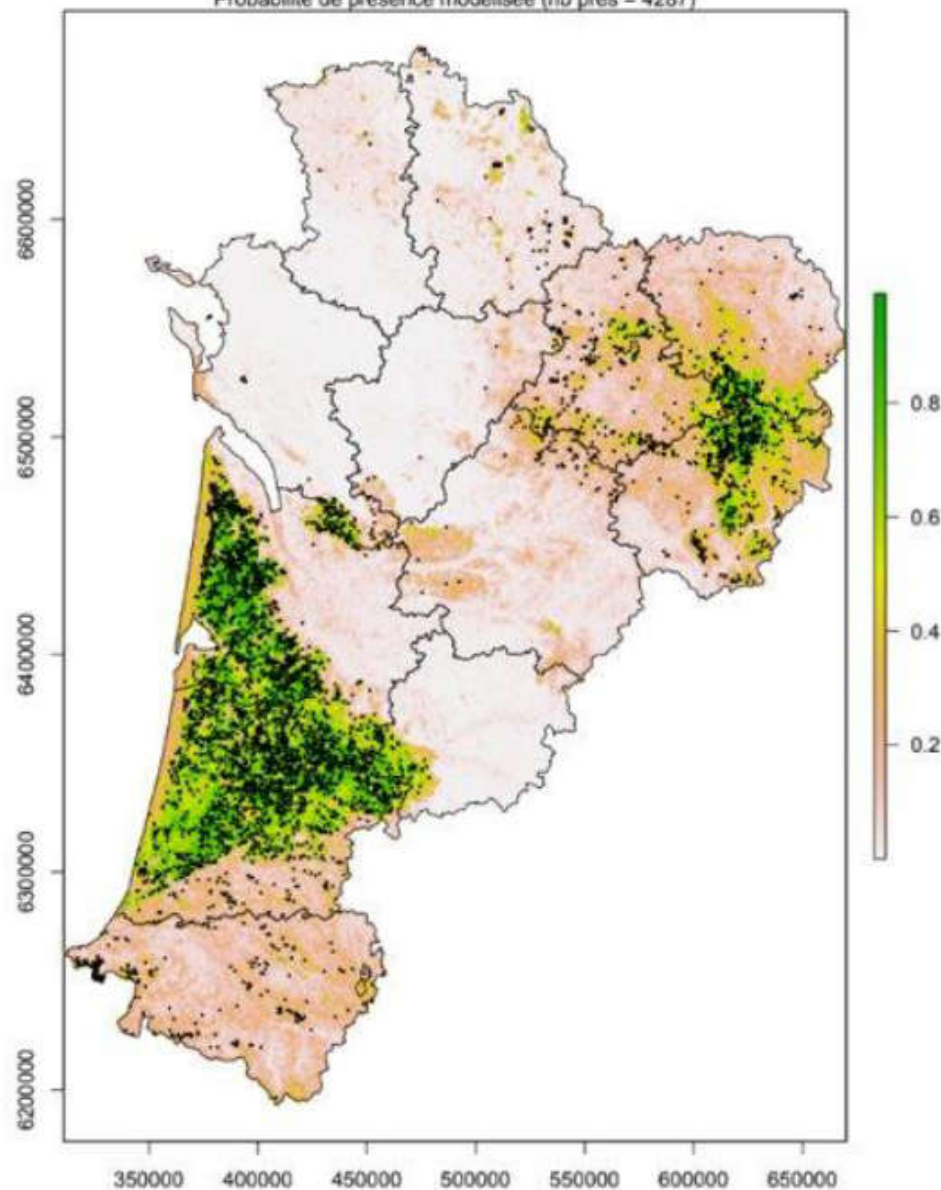
Probabilité de présence modélisée (nt = 20385 ; nm = 3319 ; nd = 2065 ; filtre = CA)



Les carrés représentent les mailles de présences avérées de l'espèce
Document de travail - Réalisation LPO Aquitaine

Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix* L., 1753)

Probabilité de présence modélisée (nb pres = 4287)



Les carrés représentent les mailles de présences avérées de l'espèce.
Document de travail (19/03/2020) - Réalisation CBNSA - Source données: obv-na.fr

585 espèces animales et 2159 espèces végétales

(cartes ayant fait l'objet de consultation des experts)

Cartographie des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

Carte des enjeux cumulés de biodiversité

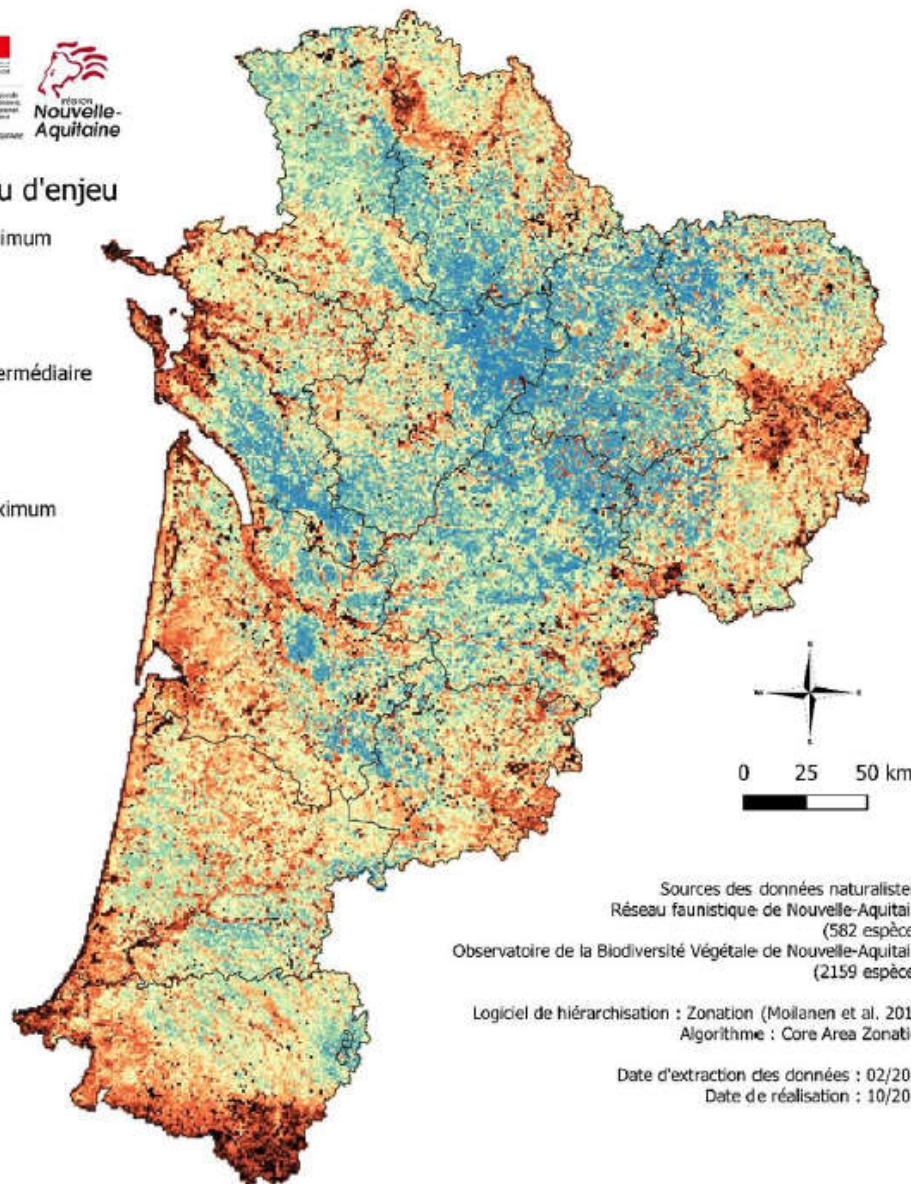
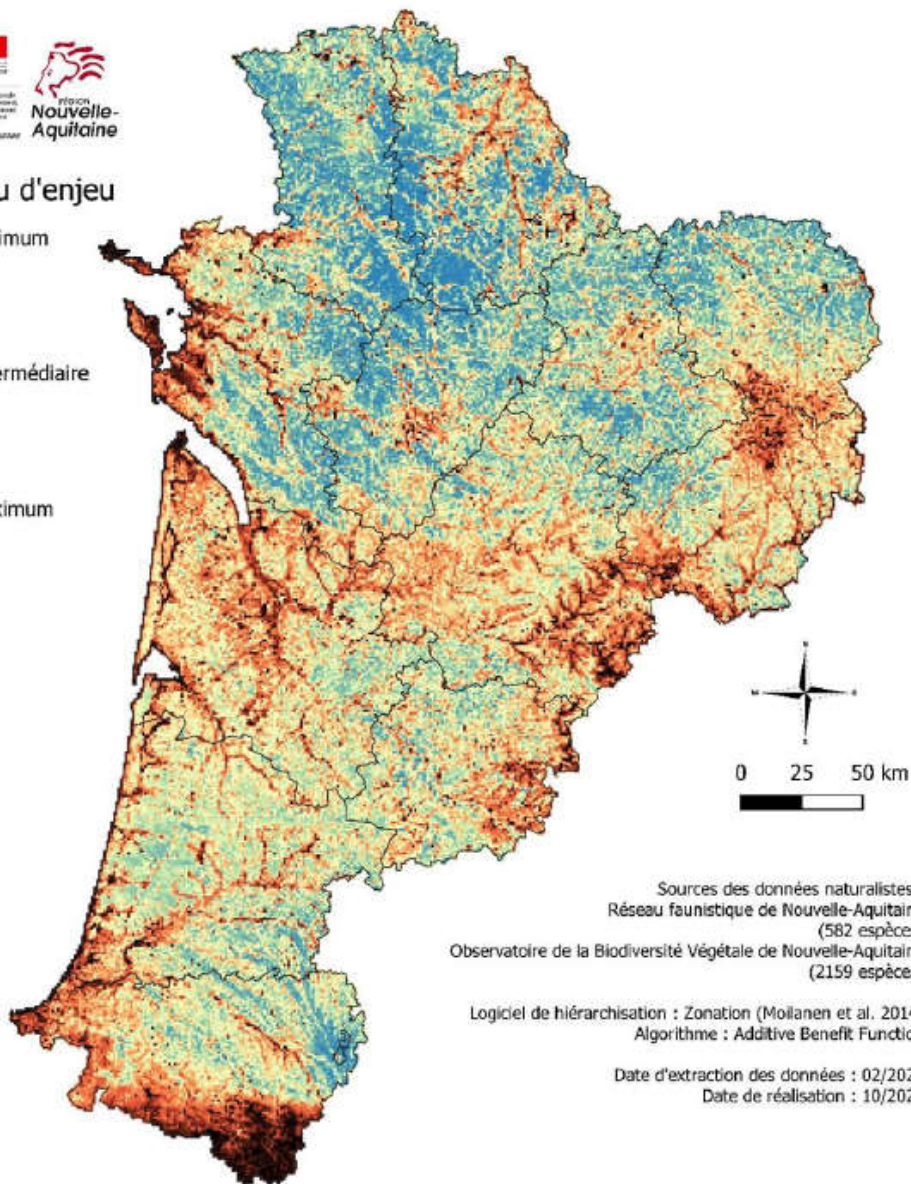
Carte des enjeux spécifiques de biodiversité



Niveau d'enjeu



Niveau d'enjeu



Sources des données naturalistes :
Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine
(582 espèces)
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine
(2159 espèces)

Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Moilanen et al. 2014)
Algorithme : Additive Benefit Function

Date d'extraction des données : 02/2020
Date de réalisation : 10/2020

Sources des données naturalistes :
Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine
(582 espèces)
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine
(2159 espèces)

Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Moilanen et al. 2014)
Algorithme : Core Area Zonation

Date d'extraction des données : 02/2020
Date de réalisation : 10/2020

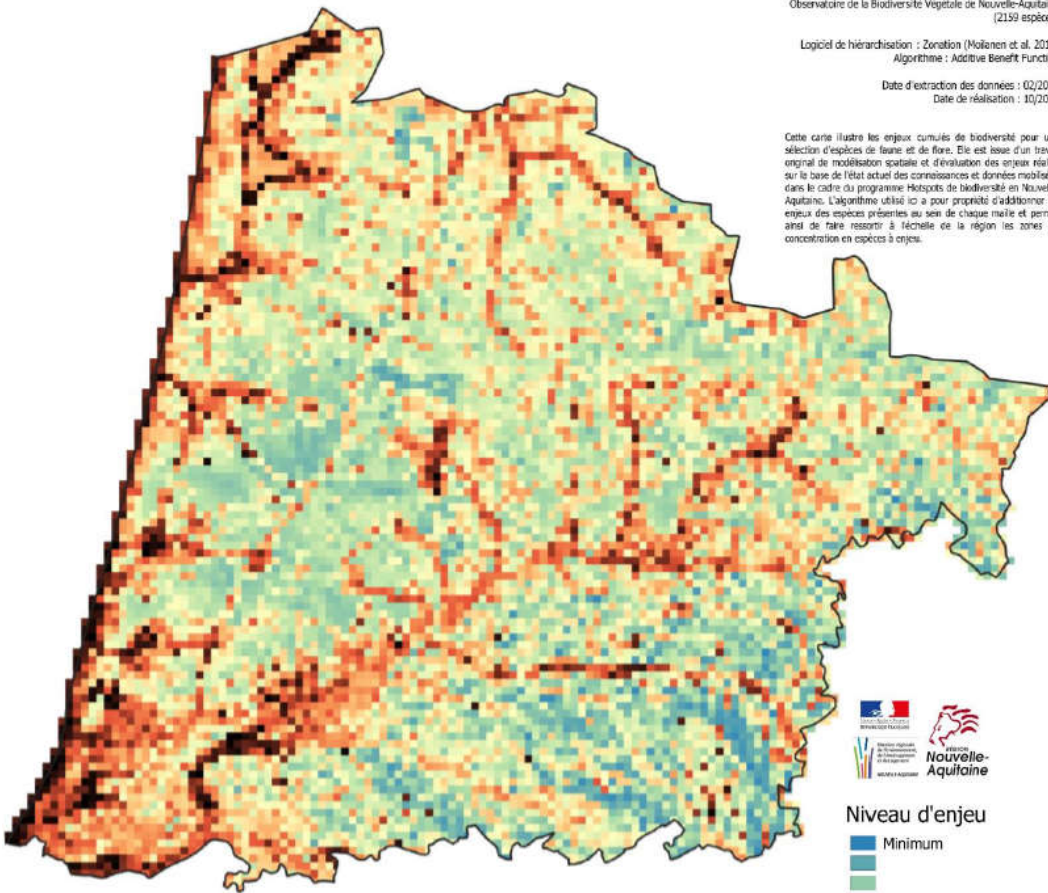
Cartographie des hotspots régionaux de biodiversité dans les Landes

Sources des données naturalistes :
 Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine
 (582 espèces)
 Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine
 (2159 espèces)

Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Molanen et al. 2014)
 Algorithme : Additive Benefit Function

Date d'extraction des données : 02/2020
 Date de réalisation : 10/2020

Cette carte illustre les enjeux cumulés de biodiversité pour une sélection d'espèces de faune et de flore. Elle est issue d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisés sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme utilisé ici a pour priorité d'additionner les enjeux des espèces présentes au sein de chaque maille et permet ainsi de faire ressortir à l'échelle de la région les zones de concentration en espèces à enjeu.



Enjeux cumulés
 (= richesse en espèces à enjeu)

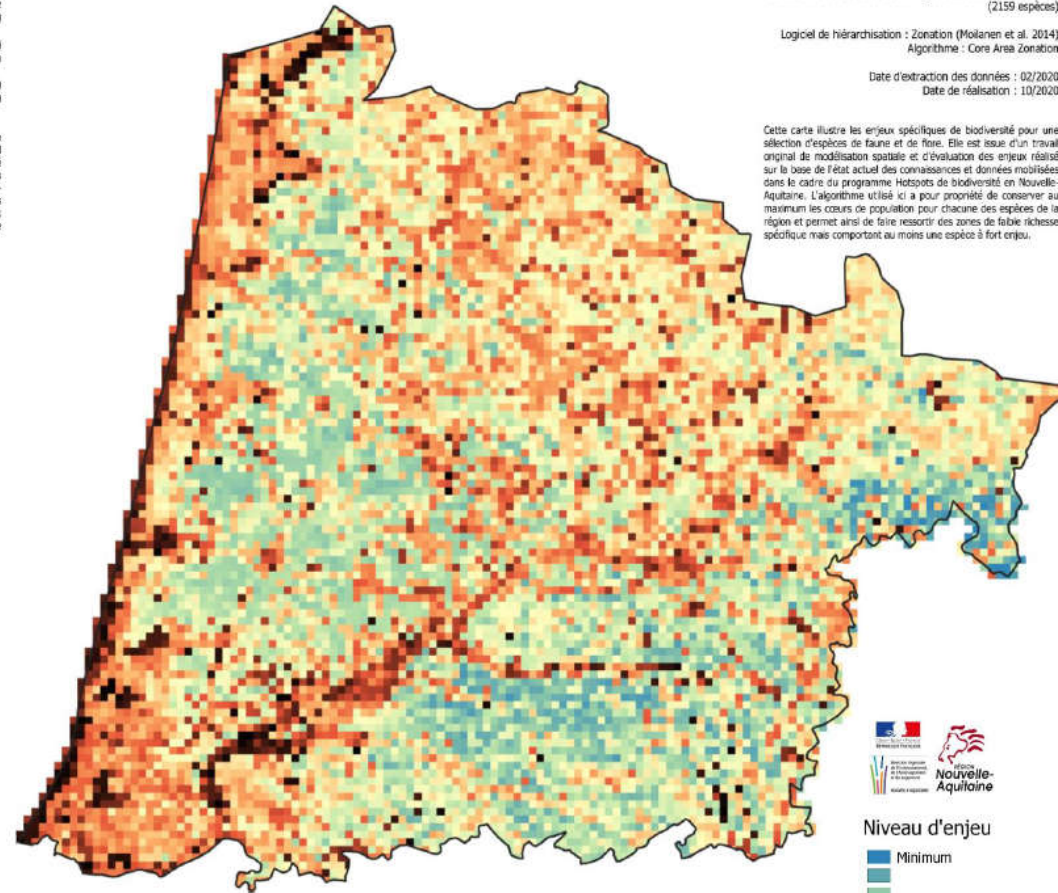


Sources des données naturalistes :
 Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine
 (582 espèces)
 Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine
 (2159 espèces)

Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Molanen et al. 2014)
 Algorithme : Core Area Zonation

Date d'extraction des données : 02/2020
 Date de réalisation : 10/2020

Cette carte illustre les enjeux spécifiques de biodiversité pour une sélection d'espèces de faune et de flore. Elle est issue d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisés sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme utilisé ici a pour priorité de conserver au maximum les coins de population pour chacune des espèces de la région et permet ainsi de faire ressortir des zones de faible richesse spécifique mais comportant au moins une espèce à fort enjeu.



Enjeux spécifiques
 (présence d'au moins une espèce à fort enjeu)



Réseau actuel d'aires protégées « fortes » dans les Landes

Aires protégées

RB	(114 ha - 0.012%)
RNCFS	(2413 ha - 0.258%)
RNN	(1521 ha - 0.163%)
RNR	(45 ha - 0.005%)
CDL	(1786 ha - 0.191%)
CEN_foncier	(7 ha - 0.001%)
ENS	(8920 ha - 0.954%)
APPB	(416 ha - 0.044%)

Total aires protégées = 9 496 ha*

Soit 1,015 % du département

* Surface totale au sol, tous zonages confondus,
chiffres 2021 à consolider

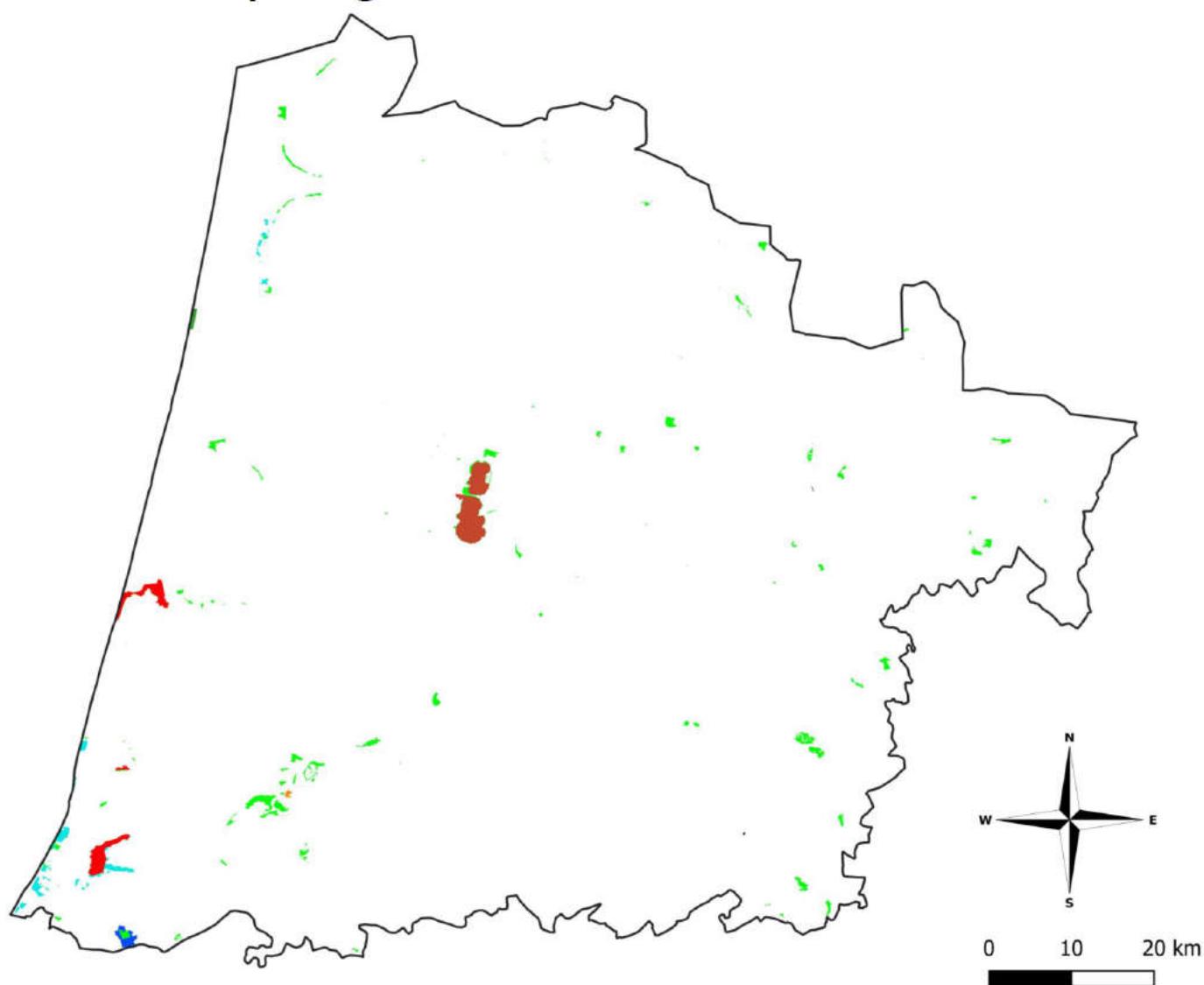
Aires protégées prises en compte

Aires sous protection forte

- Cœur de Parc national
- Réserve naturelle (RNN et RNR)
- Réserve biologique (RBI et RBD)
- Réserve de chasse et de faune sauvage (RNCFS)
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Autres aires protégées prises en compte

- Sites du Conservatoire du littoral (CEL)
- Sites du Conservatoire d'espaces naturels (foncier)
- Espaces naturels sensibles (ENS)



Lacunes de protection dans les Landes (enjeux cumulés)

Sources des données naturalistes
Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine
(582 espèces)
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine
(2159 espèces)

Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Moilanen et al. 2014)
Algorithme : Additive Benefit Function

Date d'extraction des données : 02/2020
Date de réalisation : 10/2020

Cette carte illustre les enjeux cumulés de biodiversité pour une sélection d'espèces de faune et de flore. Elle est le fruit d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisé sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme utilisé ici a pour propriété d'additionner les enjeux des espèces présentes au sein de chaque maille et permet ainsi de faire ressortir à l'échelle de la région les zones de concentration en espèces à enjeu.

Aires protégées

RB	(114 ha - 0.012%)
RNCFS	(2413 ha - 0.258%)
RNN	(1521 ha - 0.163%)
RNR	(45 ha - 0.005%)
CDL	(1786 ha - 0.191%)
CEN_foncier	(7 ha - 0.001%)
ENS	(8920 ha - 0.954%)
APPB	(416 ha - 0.044%)

Total aires protégées = 9 496 ha*

Soit 1,015 % du département

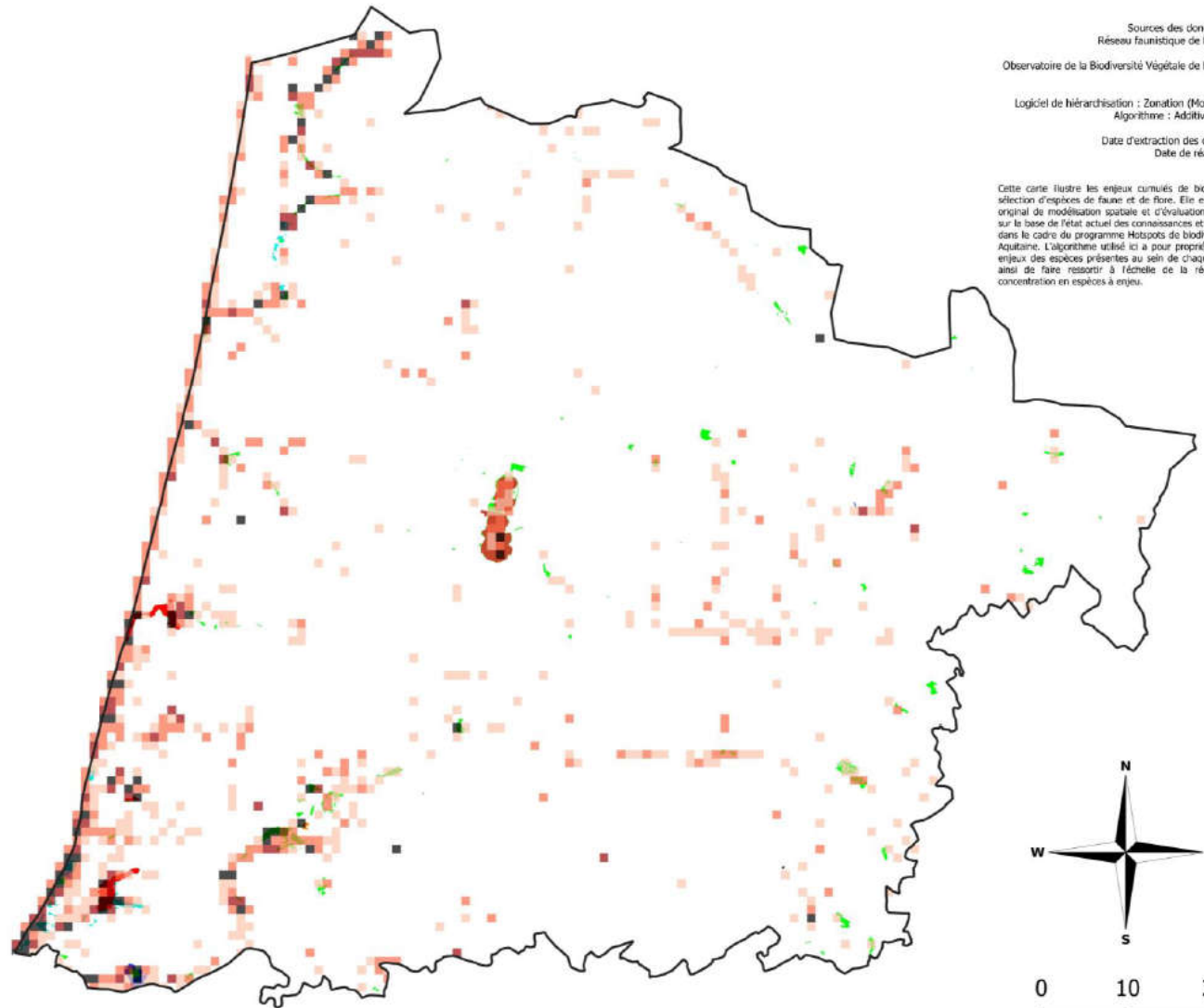
* Surface totale au sol, tous zonages confondus,
chiffres 2021 à consolider

Les mailles en rouge illustrent les zones avec la plus forte concentration* en espèces à enjeu

Fraction supérieure des enjeux

> à 10%
10%
5%
2%
1%

* Présence avérée ou potentielle



Lacunes de protection dans les Landes (enjeux spécifiques)

Sources des données naturalistes
Réseau faunistique de Nouvelle-Aquitaine
(582 espèces)
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine
(2159 espèces)

Logiciel de hiérarchisation : Zonation (Molanon et al. 2014)
Algorithme : Core Area Zonation

Date de réalisation : 02/2021

Cette carte illustre les plus forts enjeux spécifiques de biodiversité pour une sélection d'espèces de faune et de flore dans les mailles ne disposant pas déjà d'aires sous protection forte. Elle est issue d'un travail original de modélisation spatiale et d'évaluation des enjeux réalisé sur la base de l'état actuel des connaissances et données mobilisées dans le cadre du programme Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. L'algorithme de hiérarchisation spatiale utilisé ici a pour propriété de conserver au maximum les cœurs de population pour chacune des espèces de la région. Il permet ainsi de faire ressortir des zones, indépendamment de leur niveau de richesse spécifique, si elles comportent au moins une espèce à fort enjeu.

Aires protégées

RB	(114 ha - 0.012%)
RNCFS	(2413 ha - 0.258%)
RNN	(1521 ha - 0.163%)
RNR	(45 ha - 0.005%)
CDL	(1786 ha - 0.191%)
CEN_foncier	(7 ha - 0.001%)
ENS	(8920 ha - 0.954%)
APPB	(416 ha - 0.044%)

Total aires protégées = 9 496 ha*

Soit 1,015 % du département

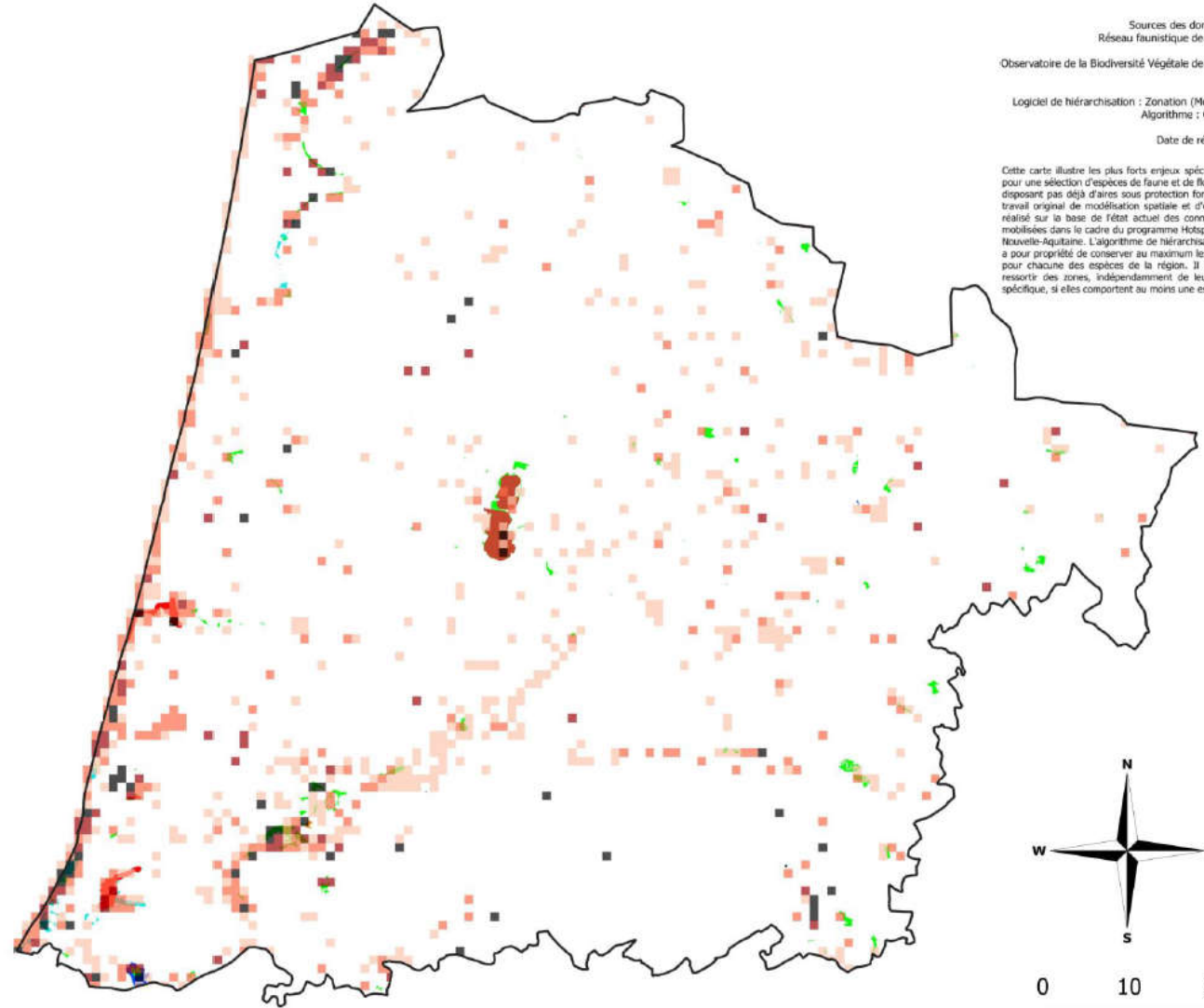
* Surface totale au sol, tous zonages confondus,
chiffres 2021 à consolider

Les mailles en rouge illustrent les zones avec la présence* d'au moins une espèce à fort enjeu

Fraction supérieure des enjeux

> à 10%
10%
5%
2%
1%

* Présence avérée ou potentielle



Perspectives

- **Développement d'approches thématiques** pour nourrir des politiques sectorielles (forêts, milieux agricoles, etc.)



- **Prise en compte des pressions et menaces** (changements climatiques, artificialisation des sols, destruction des habitats, etc.)



- **Prise en compte des habitats naturels et écosystèmes** (bocages, tourbières, etc.)
- **Intégration d'autres groupes taxonomiques** (et de jeux de données complémentaires) : mollusques, champignons, etc.

Pour plus de renseignements



Contacts volet flore-habitats : Conservatoire Botanique National (CBN)

- Rémi DAVID (r.david@cbnsa.fr),
biostatisticien
- Théo EMERIAU (t.emeriau@cbnsa.fr)
réfèrent départemental Charente
- Grégory CAZE (g.caze@cbnsa.fr)
directeur scientifique

Conservatoires Botaniques Nationaux



SUD-ATLANTIQUE (COORD.)
MASSIF CENTRAL
PYRENEES & MIDI-PYRENEES

Contacts volet faune : Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

- Aurélien BESNARD (aurelien.besnard@lpo.fr),
coordinateur service connaissance
- Laurent COUZI (laurent.couzi@lpo.fr),
responsable service connaissance



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Élaboration de la méthode régionale d'identification (sur 2022-2024) de nouveaux sites à protéger

- Principe : partir des enjeux non couverts par des aires protégées, identifiés par l'étude Hot-Spot et prioriser la nécessité de les protéger par le croisement :
 - des enjeux naturalistes
 - espèce ou habitat d'intérêt majeur
 - ou site présentant un cumul d'enjeux
 - ou site permettant d'assurer une couverture cohérente du territoire par le réseau d'aires protégées
 - avec les périmètres d'animation existants : périmètre d'intervention du conservatoire du littoral ou du CEN, zone de préemption ENS, sites Natura 2000, PNR, sites classés (grands ensembles paysagers) ...
- Données à collecter et analyser :
 - les besoins de protection de secteurs à enjeux identifiés par les acteurs
 - les initiatives locales de maîtrise et/ou de foncière à valoriser
- Présentation en CDAP de l'été 2022 de la méthode régionale pour avis

6. Suites de la démarche au printemps 2022



PRÉFÈTE DES LANDES

*Liberté
Égalité*



Objectif :
1 % protections fortes en NA



Élaboration de la
méthode
d'identification des
sites à protéger

Établissement d'une liste de
sites à protéger
(avec outils associés)

Conduite des projets de protection des sites identifiés

Liste de projets
«prêts à engager»

Conduite des projets de
protection des sites



Objectif 1 : établir une liste de projets, à engager sur la période 2022-2024

- Méthode pour établir cette liste :
 - à la suite du 1^{er} comité départemental, lancement d'un appel à contribution auprès des porteurs de projets potentiels (avec un focus sur les zones humides)
 - Examen des projets notamment au regard des enjeux identifiés dans l'étude Hot-Spot
- Validation de la liste lors du 2^e CDAP à l'été 2022



Objectif 2 : établir l'arrêté-liste départemental des sites d'intérêt géologique

- liste priorisée : proposition déjà établie par la commission régionale du patrimoine géologique
- rencontres avec les propriétaires et élus concernés à programmer, pour présenter les sites identifiés et les enjeux de l'arrêté-liste
- état d'avancement de la démarche en CDAP de l'été 2022



Protection du patrimoine géologique : les listes départementales

Outil de connaissance : l'Inventaire national du patrimoine géologique

2002 – (L411-1A du CE)

« l'Etat [...] assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire du patrimoine naturel qui comprend les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, **géologiques, minéralogiques et paléontologiques** ».



Inventaire
National du
Patrimoine
Géologique

Inventaire lancé en Nouvelle-Aquitaine à partir de 2010.

Socle de connaissance constitué (2010-2021) avec 530 sites et collections répertoriés.

Outil de protection : dispositif adapté aux enjeux géologiques

Loi Grenelle 2 (12/07/2010) : L411.1 et 2 du CE puis Décret (28/12/2005)

Niveau 1 (R. 411- 17-1 I) : Cadre général de protection des sites d'intérêt géologique « Arrêtés-listes »

- interdiction de détruire, altérer ou dégrader des sites d'intérêt géologique, notamment des cavités souterraines naturelles ou artificielles.
- interdiction de prélever, détruire ou dégrader des fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites.

Niveau 2 (article R. 411- 17-1 III) : les arrêtés de protection spécifiques et dénommés « Arrêtés de protection »

Mesures supplémentaires de nature à empêcher la destruction, l'altération ou la dégradation du site : réglementation voire interdiction d'activités.



PRÉFÈTE DES LANDES

Liberté
Égalité
Fraternité

Géologie des Landes

Sol sablonneux sur un plateau sédimentaire.



RNR de Tercis les Bains



Inventaire
National du
Patrimoine
Géologique

52 sites identifiés

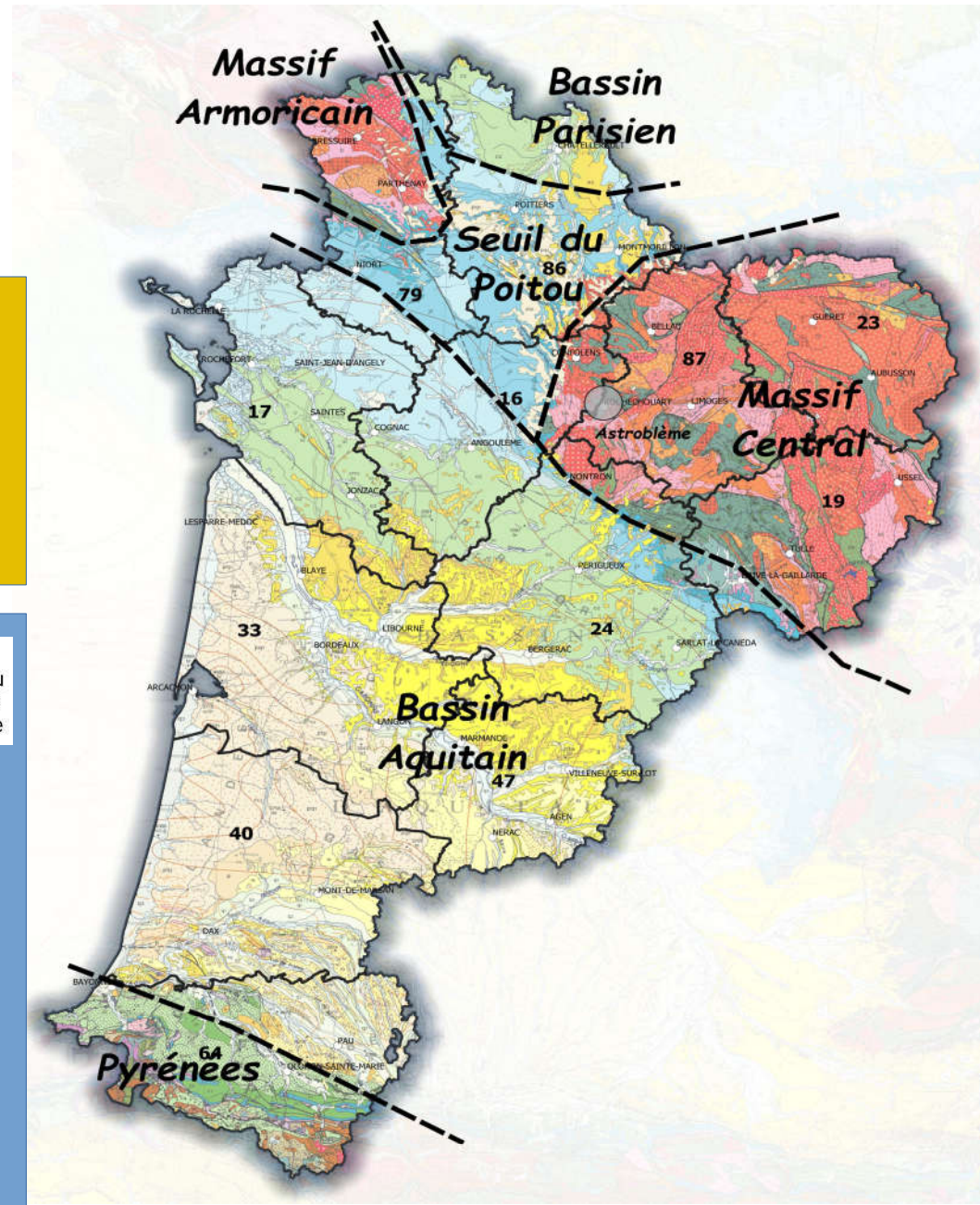
Travail réalisé par la Commission régionale du Patrimoine géologique (CRPG) / Association RNN Saucats la Brède
Validé par le CSRPN et le MNHN

=> Double notation :

Valeur patrimoniale (/ 48) = intérêt scientifique, pédagogique, histoire des sciences, rareté

Besoin de protection (/12) = menaces et statuts

Liste évolutive



Identification des sites éligibles aux LD :

Critères réglementaires :

- sites présentant des objets géologiques rares
- et/ou intérêt scientifique, pédagogique ou historique,
- et/ou référence internationale (exclus : mines et carrières en activités)

Méthodologie validée par la Commission régionale du patrimoine géologique

Sites à étudier dans les Landes : 11 sites

Suites à donner :

- Affiner les périmètres à proposer,
- Identifier le parcellaire et les propriétaires,
- Etudier le contexte et l'acceptabilité locale,
- S'interroger sur les interdictions à envisager (arrêté « liste » suffisant ou arrêté « mesures »),
- Engager la procédure de protection

Objectifs : examen de 3 à 4 sites /an

Synthèse méthodologique de la sélection des sites

Inventaire du patrimoine géologique de Nouvelle-Aquitaine



Etape 1

Retrait des sites non éligibles

Sont exclus de l'analyse, les sites suivants :

- les sites protégés au titre des RNN et RNR
- les sites littoraux
- les sites à dimension trop importante (Cirque, vallée glaciaire, faille....)
- les carrières et mines en cours d'exploitation

Etape 2

Identification des sites à forte valeur patrimoniale d'après la notation de l'INPG

Dans le cadre de l'élaboration des listes départementales, le choix a été fait de retenir les sites à fort enjeu patrimonial = valeur patrimoniale >21/48.

Etape 3

Identification des sites les plus vulnérables

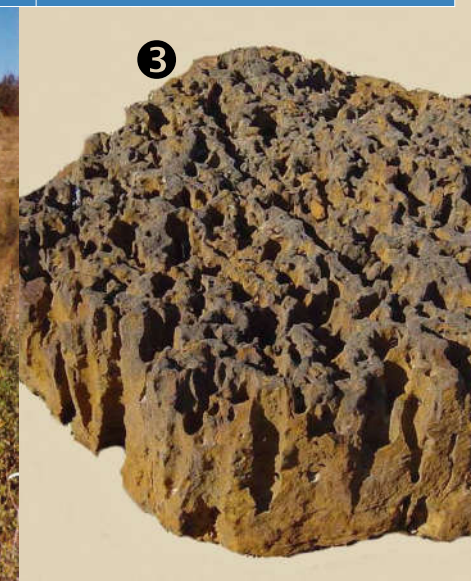
L'INPG permet d'évaluer la fragilité des sites. Dans le cadre de l'élaboration des listes départementales, ont été retenus les sites particulièrement menacés par des actions d'origine naturelle ou anthropique (BP>7).

Etape 4

Repêchage

Il a toutefois été estimé que des sites à très forte valeur patrimoniale, mais sans fragilité particulière pouvaient être conservés compte tenu du caractère exceptionnel de l'objet géologique.

Nom du site (Prioritaire = en bleu)	Communes
"Lagunes" landaises de la région de Mont-de-Marsan (VP=23/48, BP=7/12)	Cachen, Cere, Brocas, Labrit, Canenx et Réaut 1
Grès ferrugineux pléistocènes de la Barade de Cantegrit (VP=24/48, BP=8/12)	Commensacq 3
Dépôts langhiens de Tauziets (VP=22/48, BP=8/12)	Saubrigues
Site confidentiel (VP=22/48, BP=8/12)	Parleboscq
Site confidentiel (VP=26/48, BP=9/12)	Saint-Paul-lès-Dax
Site confidentiel (VP=29/48, BP=9/12)	Saint-Geours-de-Maremne
Oligocène supérieur du paléocanyon de Saubrigues et du ruisseau de l'Église (VP=28/48, BP=7/12)	Saint-Etienne-d'Orthe
Site confidentiel (VP=31/48, BP=11/12)	Gaas
Série rupélienne du ruisseau de la Parguie de Couston (VP=23/48, BP=6/12)	Lahosse
Série éocène des carrières de Miretrain (ensemble de Tercis/Angoumé) (VP=25/48, BP=7/12)	Angoumé 2



Questions - Échanges

MERCI DE VOTRE ATTENTION